

Règlement du Casting de femmes

Article 1- Organisation

La société Civad Blancheporte S.A.S. 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing organise en France Métropolitaine, du 29 décembre 2021 au 6 février 2022 un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Casting de femmes" dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien GOBERT, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la S.E.L.A.R.L. Gobert, Plassy-Szypula, dépositaire du règlement complet de ce Concours .

Article 2- Participation

Toute participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Cette opération est ouverte à toutes les femmes de plus de 45 ans, domiciliées en France métropolitaine ou en Belgique, souhaitant participer et pouvant se rendre disponibles à la date de la Journée Casting Exceptionnelle le 25 mars 2022 (prévoir d'être disponible aussi la veille, le 24 mars), au cours de laquelle sont prévues les séances photos.

Cette opération n'est pas ouverte aux membres du personnel Blancheporte ni aux membres de leurs familles.

Article 3- Modalités de participation

La participation s'effectue uniquement par voie électronique. Les participations sont ouvertes du 29 décembre 2021 au 6 février 2022 minuit sur les sites blancheporte.fr et blancheporte.be.

Aucune participation ne pourra être enregistrée par téléphone, par courrier, par e-mail ou sur les réseaux sociaux.

Pour participer, il suffit :

- D'adresser sa candidature avant le 6 février 2022 minuit en complétant le formulaire en ligne ;
- De remplir le formulaire de participation en indiquant ses nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse email, adresse postale ;
- De décrire sa personnalité en quelques lignes et d'expliquer sa motivation à participer au Concours ;
- De joindre deux photos récentes : une de face, une en pied (poids maximum autorisé par mail : 5 Mo).

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Concours sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination de la candidature.

Les gagnantes seront averties par Blancheporte par e-mail. À ce titre, l'adresse e-mail est obligatoire. Aucune information ne sera donnée oralement.

Article 4 - Détermination des Gagnantes et Autorisations

Après la clôture de l'appel à candidatures, 4 personnes seront désignées gagnantes par un jury composé de membres du personnel Blancheporte.

Seront choisies 4 femmes représentatives, selon ce jury, de la femme de 45 ans et plus. Le choix se faisant sur base de critères subjectifs et non quantifiables, aucune contestation ne saurait être recevable.

Les 4 gagnantes seront averties par e-mail. Les participantes non retenues ne seront pas prévenues individuellement.

Les résultats seront rendus publics à partir du 18 mai 2022.

En acceptant de participer à la Journée Exceptionnelle, chacune des 4 gagnantes autorise, à titre gracieux, Blancheporte à publier son nom, ville, et les réponses données au questionnaire de personnalité ainsi que la reproduction et la diffusion des photos et de la vidéo prises lors de la Journée Exceptionnelle du 25 mars 2022, sur les sites de Blancheporte en France et en Belgique, dans certains de ses e-mails et sur les pages officielles des réseaux sociaux sur lesquels Blancheporte est présente.

Cette autorisation court pour une durée de 5 ans à compter de la première diffusion. Dans le cadre d'une rétrospective et avec l'accord des gagnantes, les photos pourront éventuellement être utilisées après cette durée de 5 ans.

Les gagnantes autorisent également la publication de leurs photos et textes dans S le Magazine de Sophie Davant à paraître le 19 mai 2022.

Les participantes sont informées que Blancheporte se réserve la possibilité de procéder à la vérification des informations communiquées lors de l'inscription et que toute indication fautive ou erronée entraînera systématiquement l'annulation de la participation.

Article 5 - Dotation

Les participantes s'engagent à se rendre disponibles la journée complète du 25 mars 2022 pour les photos et à arriver sur le lieu des photos la veille, le 24 mars avant 18h. En cas de non-disponibilité, Blancheporte se réserve le droit de sélectionner une autre participante.

Les 4 gagnantes bénéficieront :

- D'une Journée Exceptionnelle de prise de vues et de vidéo avec photographe professionnel, coiffeur-maquilleur et styliste. Cette Journée Exceptionnelle se déroulera le 25 mars 2022 en région parisienne ;
- Du dressing proposé par Blancheporte lors de cette Journée Exceptionnelle ;
- De la présentation de leur journée sur le blog du site Blancheporte avec partages et descriptifs de leur expérience ;
- De la mise en ligne des photos et vidéos, à partir du 18 mai 2022 sur le site Blancheporte.fr et sur les réseaux sociaux ;
- De la présentation de leurs photos et textes dans S le Magazine de Sophie Davant dans le numéro du 19 mai 2022

Blancheporte réserve et prend à sa charge pour chacune des gagnantes les frais de transport du lieu de résidence au lieu de prise de vues (en région parisienne), selon le mode de transport choisi d'un commun accord, en train, avion ou en remboursant les frais kilométriques engagés ainsi que les frais d'hébergement pour la nuit du 24 au 25 mars 2022.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnantes à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Ce lot ne pouvant être ni cédé à titre onéreux ni gratuit. Blancheporte se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel, Blancheporte se réserve le droit de reporter la date de cette Journée Exceptionnelle. De même, pour le déroulement de Journée Exceptionnelle, Blancheporte veillera à respecter et faire respecter les recommandations sanitaires en vigueur.

[Article 6- Responsabilité](#)

La participation au Concours implique la connaissance des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et des risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Blancheporte ne saurait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances extérieures les y obligeaient, ce Concours devait être modifié ou reporté.

Article 7- Remboursement des frais de soumission de la candidature

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Si l'internaute ne se trouve pas dans la situation exposée ci-dessus, les frais de participation (sur la base forfaitaire de 3 minutes de connexion) seront remboursés par ^[1]_[SEP] sur demande écrite, accompagnée d'un justificatif à Blancheporte - Service Clientèle - 59971 Tourcoing Cedex (timbre de demande de remboursement remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Article 8 : Force majeure

Blancheporte ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Concours, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 9 – Données personnelles

Dans le cadre de la participation au Casting, Blancheporte recueille des données à caractère personnel concernant les participants. Les informations à caractère personnel demandées sont obligatoires et nécessaires à Blancheporte pour la prise en compte et la validation de la participation et la détermination des gagnantes. Les données des participants (nom/prénom/date de naissance/email/ adresse postale/téléphone) seront conservées pour une durée de 6 mois après la clôture du casting. Les données personnelles des gagnantes (nom, prénom, photo, coordonnées) sont conservées pendant 5 ans. Toute participante dispose d'un droit d'accès et peut également demander la rectification des données la concernant et, dans les conditions prévues par la loi, s'opposer à leur traitement. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à Blancheporte, Service Clientèle - 59971 Tourcoing Cedex.

Article 10 - Loi applicable et Règlement

Le présent Concours est exclusivement soumis à la loi française.

Les éventuelles réclamations concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités doivent être adressées par courrier postal jusqu'à 30 jours après la clôture du casting, à Blancheporte – Service Clientèle - Casting 9 - 59971 Tourcoing Cedex.

Il ne sera répondu à aucune demande par téléphone ou par e-mail.

Tout différent né à l'occasion du casting devra faire l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. Si le désaccord persiste, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.
